



## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

### REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE TRAMOLE CONTENANT LES DISPOSITIONS DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

La commune de Tramolé a engagé en 2013 la révision de son Plan Local d'Urbanisme (PLU). Cette procédure est aujourd'hui reprise et poursuivie par Bièvre Isère Communauté, en lien avec la commune.

Le projet de révision du PLU de Tramolé a été arrêté par délibération du conseil communautaire en date du 23 janvier 2017.

Dans le cadre de la procédure réglementaire, il **sera procédé à une enquête publique sur la révision du PLU** contenant les dispositions du zonage d'assainissement de la commune de Tramolé, **du 12 juin 2017 au 18 juillet 2017 inclus.**

L'ensemble des pièces du PLU arrêté de Tramolé contenant les dispositions du zonage d'assainissement seront mises à disposition dans le cadre de cette enquête publique.

Au terme de l'enquête, le projet de révision du PLU de Tramolé sera soumis à approbation du conseil communautaire de Bièvre Isère.

Le commissaire enquêteur désigné est Monsieur Bernard PRUD'HOMME.

Le public pourra consulter le dossier d'enquête et consigner ses observations, propositions et contre-propositions :

- Au siège de Bièvre Isère Communauté (1, avenue Roland Garros, ZA Grenoble Air Parc, 38590 St Etienne de St Geoirs) du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.
- A la Mairie de Tramolé (40 montée Croix Chevalier 38300 Tramolé) le mardi de 14h à 19h ; le mercredi de 10h à 12h et vendredi de 14h à 18h

Toute correspondance relative à l'enquête peut également être adressée au commissaire enquêteur par courrier envoyé en Mairie de Tramolé avec pour objet sur l'enveloppe, « Enquête publique PLU Tramolé ».

Le commissaire enquêteur sera également présent en Mairie de Tramolé pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- **Mardi 13 juin 2017 de 14h à 17h**
- **Samedi 24 juin de 9h à 12h**
- **Mardi 18 juillet de 14h à 17h**

Au terme de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera mise à disposition du public pendant un an au siège de Bièvre Isère Communauté et en Mairie de Tramolé, ainsi que sur leurs sites internet respectifs [bievre-isere.com](http://bievre-isere.com) et <http://www.mairie-tramole.fr/>